

9534/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 mai 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 mai 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux membres belges et d'un suppléant belge du Comité des régions

E 9348



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 mai 2014 (14.05)
(OR. en)**

9534/14

CDR 35

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres belges et d'un suppléant belge du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant nomination de deux membres belges
et d'un suppléant belge
du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement belge,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹. Le 26 novembre 2012, par la décision 2012/736/UE², M. Alain HUTCHINSON a été nommé membre jusqu'au 25 janvier 2015 à la suite de la fin du mandat de M. Charles PICQUÉ, lequel a été nommé membre suppléant. Le 28 janvier 2013, par la décision 2013/68/UE³, M. Jean-Luc VANRAES a été nommé membre jusqu'au 25 janvier 2015 à la suite de la fin du mandat de M. Jos CHABERT.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats électoraux sur la base desquels M. Jean-Luc VANRAES et M. Alain HUTCHINSON avaient été nommés. Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la fin du mandat électoral sur la base duquel M. Charles PICQUÉ avait été nommé,

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

² JO L 329 du 29.11.2012, p. 18.

³ JO L 32 du 1.2.2013, p. 16.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions avec effet au 26 mai 2014 pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Jean-Luc VANRAES, *Gemeenteraadslid in Ukkel*
- M. Alain HUTCHINSON, *Conseiller communal à Saint-Gilles*

et

b) en tant que suppléant:

- M. Charles PICQUÉ, *Bourgmestre de la commune de Saint-Gilles.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
